



NAO 2019 SALAIRES L'UNSA NON SIGNATAIRE

Pour affichage

EMPLOYES :

REVALORISATION AU 1 ^{ER} JUIN 2019 DES MINIMAS	avec une ancienneté de 10 ans à moins de 20 ans	Avec une ancienneté de 20 ans et +
Niveau 1 A : Contrat 36 h : 1.570.70€	1602.11 €	1633.53€
Niveau 1 B : Contrat 36 h : 1573.17 €	1604.63 €	1636.10€
Niveau 1 C : Contrat 36 h : 1.576.40€	1607.93€	1639.46€
Niveau 2 A : Contrat 36 h : 1.579.60€	1611.19€	1642.78€
Niveau 2 B : Contrat 36 h : 1.586.24€	1617.96€	1649.69€
Niveau 2 C : Contrat 36 h : 1.592.47€	1624.32€	1656.17€
Niveau 3 A : Contrat 36 h : 1.599.90€	1631.90€	1663.90€
Niveau 3 B : Contrat 36 h : 1.638.65€	1671.42€	1704.20€
Niveau 3 C : Contrat 36 h : 1.687.63€	1721.38€	1755.14€
Niveau 4 A : Contrat 36 h : 1.697.28€	1731.23€	1765.17€
Niveau 4 B : Contrat 36 h : 1.859.57€	1896.76€	1933.95€
Niveau 4 C : Contrat 36 h : 1.897.99€	1935.95€	1973.91€

☛ Augmentation de 1% des salaires réels, en une fois, au 1^{er} Avril 2019

☛ Au titre de l'année 2019, tout changement de niveau s'accompagnera d'une augmentation de salaire d'au moins 2,5% (hors AG).

☛ Revalorisation bonifiée des minima employés selon l'ancienneté

Revalorisation au 1er juin 2019 des minima pour les employés qui ont une ancienneté de 10 ans à moins de 20 ans – écart de 2% par rapport à la grille revalorisée.

Revalorisation au 1er juin 2019 des minima pour les employés qui ont une ancienneté supérieure ou égale à 20 ans – écart de 4% par rapport à la grille revalorisée.

Agents de Maîtrise : 0.5% d'augmentation générale au 1^{er} avril

Revalorisation des minima au 1^{er} Juin 2019 :

	Moins de 36 mois d'ancienneté	Plus de 36 mois d'ancienneté
Niv 5	2045.25€	2171.50€
Niv 6	2156.35€	2272.50€

CADRES : Une enveloppe globale d'augmentation de 0.5% des salaires réels pour l'annualisation de la rémunération des cadres au 1^{er} Avril 2019, dans le cadre d'augmentations individuelles.

Calcul de la gratification annuelle (prime annuelle de fin d'année) intégrant les compléments de rémunération liés au temps de travail effectif versés dans l'année hors variables et astreintes. **Mesure reconduite**

- Travail habituel du dimanche encadrement → 110€
- Employés : majoration de 50%
- Prime de Tutorat → 100€
- Astreinte



☛ **Vendeur BAS :** application de la grille de l'audiovisuel

☛ **Abondements vers FCPE (CAS A) :** même dispositif qu'en 2018

☛ **Abondement vers PEG (hors CAS A /PERCO)**

<=50€ ☛ 100% >50€ et <=100€ ☛ 75% >100€ et <=150€ ☛ 50%
>150 et <=300€ ☛ 25% >300 et <=1000€ ☛ 15% Plafond 255,00 €

Cette année, la Direction a proposé de décliner les NAO en 2 Accords distincts : l'un sur les salaires, l'autre portant sur les conditions de travail et les avantages sociaux. Dans un contexte difficile, **l'UNSA a pris ses responsabilités en ne signant pas l'accord sur les salaires !** Il est évident que les propositions de la Direction sont en deçà de nos attentes ! Nous attendions un geste fort cette année au regard de l'actualité et du mécontentement général ! Le SNTA-FO et la CFE-CGC ont signé, l'Accord sera appliqué mais pour l'UNSA, nous sommes encore trop loin du compte...

L'accord complet est disponible sur l'Espace Adhérent de notre site
www.unsacasinio.org